

## Un guide pour le développement professionnel continu (DPC) dans le champ des soins palliatifs

Améliorer l'accompagnement de la fin de vie en développant les compétences de tous les professionnels de santé concernés par ces situations : c'est l'une des **priorités du Plan National sur les soins palliatifs** et l'objectif du guide conçu par le **Pr Régis Aubry et aujourd'hui** diffusé par l'Agence nationale du DPC à la demande du Ministère de la santé.

**Les soins palliatifs : une démarche d'accompagnement des patients et de leur entourage, une culture et des compétences professionnelles**

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés par une équipe multidisciplinaire, dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive, en phase avancée, d'évolution fatale<sup>1</sup>. Impliquer la personne dans les décisions qui la concernent, soulager la douleur, apaiser la souffrance psychique, soutenir les proches, conduire une réflexion éthique en équipe sont autant de compétences auxquelles font appel les professionnels de santé intervenant dans les situations de fin de vie.

**Une priorité nationale : développement et mobilisation des compétences des professionnels de santé concernés par les situations de fin de vie**

Constatant que ces compétences sont parfois insuffisamment développées, freinant l'accès des patients aux soins palliatifs, le programme national s'est donné pour priorité l'appropriation de la démarche palliative partout où elle est nécessaire. La formation et la mobilisation des professionnels de santé dans tous les lieux de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux ou domicile des patients) est l'une des voies identifiées pour atteindre cette ambition.

**Un guide « DPC soins palliatifs » : diffusion d'un socle commun de compétences et une déclinaison selon les publics et les lieux de soins**

Des **recommandations ont été développées par le Pr Régis Aubry** en collaboration avec des experts dans le cadre du Plan national « soins palliatifs 2015-2018 » pour encourager le développement d'une culture commune auprès de tous les publics professionnels concernés par la démarche palliative.

**L'Agence nationale du DPC met à disposition de l'ensemble des organismes de DPC ce guide afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la réalisation des actions de DPC relatives aux soins palliatifs.** Entre le 1er janvier 2017 et le 31 mars 2018, 847 actions de DPC relatives aux soins palliatifs et à l'accompagnement de la fin de vie ont été proposées par 295 organismes de DPC et publiées par l'Agence nationale du DPC sur son site. Elles sont majoritairement destinées aux infirmiers et aides-soignants salariés d'établissements de santé ou médico-sociaux.

Le guide « DPC soins palliatifs » a pour objectif d'apporter un éclairage sur :

- la conception des contenus et des méthodes à partir de références validées ;
- les professionnels de santé concernés, pour toucher l'ensemble des intervenants.

Il propose :

- **des principes généraux** pour la construction des actions de DPC sur les soins palliatifs (concepts fondamentaux à mettre en exergue, importance d'une approche interdisciplinaire, de l'adaptation aux publics et aux lieux de soins...);
- **une identification des compétences fondamentales** à développer pour le déploiement d'une démarche palliative (repérage des situations, élaboration d'une démarche clinique, accompagnement, mise en œuvre des droits et d'une réflexion éthique, travail en équipe, mobilisation des ressources organisationnelles) ;
- **une déclinaison des contenus et des méthodes selon les publics professionnels et les lieux de soins.**

<sup>1</sup> Réf. Haute Autorité de Santé : « Organisation des parcours de soins – L'essentiel de la démarche palliative » - Décembre 2016

## Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **nouveau site internet** [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr), en lien avec le site dédié aux professionnels de santé [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et les accès sécurisés déjà existants pour les organismes de DPC et les membres de ses instances.
- à l'adresse [communication@agencedpc.fr](mailto:communication@agencedpc.fr) pour toute demande d'information.



Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel : [@AgenceDPC](https://twitter.com/AgenceDPC)